

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Ateliers Mécaniques du Sahel – AMS

Siège social : Rue Ibn Khaldoun 4017 - Sousse

La société les Ateliers Mécaniques du Sahel « AMS » porte à la connaissance de ses actionnaires et le grand public que le Conseil d'Administration et la direction générale, conscients de la présente situation de la société, ne ménagent actuellement aucun effort pour résoudre de manière satisfaisante les problèmes auxquels elle est confrontée.

Lesdits problèmes sont les conséquences de plusieurs facteurs dont notamment :

- les répercussions négatives de la dépréciation de la monnaie nationale sur le coût d'achat des matières premières dont la majorité proviennent de l'importation,
- l'amplification depuis des années du marché informel,
- l'exécution à perte des marchés publics (SONEDE) en raison du glissement brutal et inattendu du Dinar Tunisien en même temps que l'augmentation des impôts et taxes sur des marchés cadres signés valables pour 3 ans. La société a subi ainsi des pertes de changes énormes liées à ces marchés. Toutefois, les prix desdits marchés étaient fermes et non révisables et ce malgré les diverses demandes faites par la société à cet effet auprès de toutes les parties concernées (SONEDE, Ministère de l'industrie, Ministère de l'agriculture),
- l'augmentation à plusieurs reprises du taux directeur de la banque centrale engendrant ainsi des frais financiers supplémentaires pour la société,
- les difficultés de financement auprès du secteur bancaire refusant tout soutien aux sociétés industrielles Tunisiennes ayant subis des difficultés suite aux incidents précédemment mentionnés ;

- l'exigence de respect des engagements avec la CNSS et l'administration fiscale qui a refusé initialement toute souplesse ou compris dans l'intérêt de la survie de la société. Il a fallu l'intervention des hautes instances pour subvenir à un arrangement.

En outre, la Direction Générale insiste à clarifier que la situation comptable affichée par les états financiers publiés et arrêtés au 31/12/2018 a été aussi impacté par l'assainissement de certains comptes comptables, devenu nécessaire suite aux travaux de Due Diligence effectués et permettant de présenter une situation actualisée aux divers bailleurs de fonds approchés.

Il est à rappeler dans ce sens qu'un plan de restructuration générale de la société a été annoncé par un communiqué rendu public le 28 juin 2016. Lequel plan comprend deux grands volets : 1) une restructuration financière et juridique, 2) une restructuration stratégique et opérationnelle.

Il y a lieu de noter également que la Direction Générale a entamé depuis une bonne période, dans le cadre de la réussite dudit plan de restructuration, des négociations avec des bailleurs de fonds pour stimuler leur appétit et leur permettre ainsi l'évaluation de l'opportunité d'investissement dans la société. Lesdites négociations sont toujours en cours et la Direction Générale espère vivement qu'une manifestation d'intérêt d'investissement sera concrétisée avant la fin d'année.

De plus, le plan de restructuration, étant global et touche tous les aspects, comporte une restructuration de la dette bancaire, et que des réunions ont été déjà faites et d'autres sont planifiées pour présenter ledit plan à nos partenaires financiers et valider et mettre en place notre approche de restructuration.

Par ailleurs, la Direction Générale de la société accompagnée par deux grands cabinets de conseil, ainsi que l'implication des commissaires aux comptes, est en train d'étudier et de définir un deuxième plan d'assainissement financier, comportant une augmentation du capital de 15 millions de dinars et une réévaluation des actifs de la société, et ce en concertation étroite avec l'actionnaire de référence. Ce deuxième plan sera prioritaire et mis en place en considération de l'avancement des négociations avec les fonds d'investissement et les banques.

C'est ainsi que le Conseil d'Administration réuni le 08 juillet 2019 a décidé de confier la convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2018 et une Assemblée Générale Extraordinaire examinant la situation de la société, à un autre Conseil d'administration qui se réunira à cet effet tout en insistant sur le fait que la date de la tenue desdites assemblées ne dépasse pas la fin du mois du janvier 2020.

En fait, cette décision est naturellement imposée par les négociations en cours, ainsi que la volonté conjointe du Conseil d'Administration et de la Direction Générale d'exposer des actions concrètes aux actionnaires de la société.

A cette occasion, la Direction Générale rappelle aux diverses parties prenantes de la société qu'à l'instar de tout projet de restructuration, le plan de restructuration financière et opérationnelle déjà établi est complexe et qu'il nécessite une durée raisonnable pour sa mise en place, et que les objectifs ultimes de son élaboration sont l'assurance d'une rentabilité économique et financière continue de la société et le rééquilibrage de sa structure financière.

Enfin, la Direction Générale de la société informera, à chaque fois où il est nécessaire, le grand public et en particulier ses actionnaires, de toute nouveauté se rapportant à l'activité de la société et de l'avancement de son plan de restructuration.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*